



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fermeture de classes

Question écrite n° 43182

Texte de la question

M. Kofi Yamgnane attire l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur les difficultés des écoles rurales face aux critères utilisés actuellement par l'éducation nationale pour attribuer ou supprimer des postes d'enseignants, dans le cadre de l'adaptation de la carte scolaire à l'évolution démographique. Dans ce type d'école le nombre de postes s'échelonne le plus souvent simplement de un à trois. Toute atteinte à ces structures amorce un processus de dégradation rapide caractérisé par les départs d'élèves vers l'enseignement privé ou une école de ville mieux pourvue et par la valse des instituteurs remplaçants. Le maintien de ces écoles, poumons essentiels à la vie de ces petites communes, semble une priorité. Il ne peut entendre sans amertume les réflexions des parents sur la continuité de la politique de l'éducation nationale, quelle que soit la majorité parlementaire. Reconnaisant les efforts accomplis en faveur des zones d'éducation prioritaires, il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour préserver ce tissu fragile mais utile à la vie de la collectivité.

Texte de la réponse

La qualité éducative du système scolaire en milieu rural isolé doit, en effet, être préservée et s'inscrire dans une action plus globale de maintien des activités et des services. La réalisation de cet objectif s'appuie sur le développement des réseaux ruraux d'éducation qui sont établis en partenariat avec les collectivités locales, sous forme de conventions. Ces réseaux devraient permettre l'amélioration de la scolarisation et de l'accueil en maternelle, la mise en place d'actions pédagogiques et d'activités périscolaires de soutien et une meilleure continuité des apprentissages. En tout état de cause, s'agissant de la préparation de la rentrée scolaire prochaine dans votre département, il convient de saisir les autorités académiques qui définissent les dotations des départements et sont, par conséquent, les mieux à même d'explicitier leur démarche.

Données clés

Auteur : [M. Kofi Yamgnane](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43182

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2000, page 1578

Réponse publiée le : 4 septembre 2000, page 5145